

Nations Unies. Il nous a fallu nous tourner ailleurs pour trouver une réponse à notre besoin de sécurité. Même lors de la ratification du Traité de l'OTAN en 1949, nous ne désespérions pas de la capacité des Nations Unies de remplir son premier but. Le premier ministre du Canada, M. Lester Pearson, s'adressant alors aux membres du Parlement, avait dit notamment que "le Traité de l'Atlantique nord servirait d'instrument qui ... rendra possible (pour les démocraties libres) l'emploi des Nations Unies avec plus de confiance et plus d'espoir de succès."

L'action des Nations Unies en Corée incarnait, semble-t-il, une réponse à ces espoirs. Le Canada a alors envisagé cette action comme la première mesure effective de la part des Nations Unies pour organiser une force internationale en vue d'arrêter une agression. Lorsque des observateurs militaires ont été envoyés au Cachemire en janvier 1949, c'était là notre première participation à une opération des Nations Unies pour le maintien de la paix. Nous avons également appuyé la proposition du secrétaire général relativement à un Service mobile des Nations Unies. Mais il a fallu attendre jusqu'en 1950, et ce n'est qu'au moment où la décision fut prise de résister à l'agression en Corée, que nous avons commencé l'examen et l'élaboration de la marche à suivre que nous avons fait nôtre depuis.

La Force spéciale de l'armée canadienne, mise sur pied pour servir en Corée, devait avoir - c'était là notre espoir - un rôle permanent à jouer dans le cadre des obligations du Canada aux termes de la Charte des Nations Unies. Nous avons demandé à d'autres Etats membres de désigner des contingents nationaux afin d'être mieux préparé à résister à une agression future au moment précis indiqué par les Nations Unies.